

Commentaire du Commissaire Enquêteur :

Les communes de Froissy et Noirémont ont émis récemment chacune une délibération d'avis défavorable au projet.

QUESTION - Quelle sera la position du pétitionnaire dans la poursuite de ce projet face à ces manifestations de rejet clairement exprimées et non négligeables ?

Réponse du porteur de projet :

Le projet a été développé avec le soutien et l'implication des élus comme peuvent l'attester les délibérations favorables de 2010 et 2018. Le soutien des habitants s'est également manifesté par leur participation aux COPIL d'élaboration du projet durant lesquels le choix de l'implantation finale a été conjointement établie.

Les manifestations évoquées de rejet sont donc récentes et non généralisées. Si l'on considère l'ensemble des contributions émises lors de l'enquête publique ; 49 émanent d'habitants de Froissy sur un total de 984 habitants soit 5% des habitants. Il en va de même pour la commune de Noirémont où 15 habitants ont fait part de leur avis sur un total de 183 personnes ce qui représente 8% de la population.

Ces nouvelles postures ne peuvent pas, au sens du porteur de projet, balayer 10 années de soutien et travail à ce projet, co-construit sur du long terme.

Toutefois, le porteur de projet entend ces contributions qui reprochent notamment la proximité des éoliennes avec les habitations. Pour rappel, l'ensemble des éoliennes sont au-delà de la distance minimale réglementaire de 500m. Leur relative proximité (de 650 à 1267 m des habitations) est à corrélérer avec le fait que leur gabarit est plus petit que la moyenne avec une hauteur maximale en bout de pale de 140m.

Afin d'apporter une réponse constructive à ces remarques, le porteur de projet est prêt à adapter la configuration du projet afin d'éloigner (dans la mesure du possible) certaines éoliennes. Cela pourrait notamment être le cas pour l'éolienne E8 qui avait été positionnée de manière à réduire l'emprise agricole. Un déplacement est donc possible vers l'autoroute, mais il nécessite de créer davantage de chemin sur les terres agricoles.